

A LA MAISON...

Nous sommes toujours à votre disposition pour toutes vos questions au 081/42.33.73, 081.42.33.70 , 081/42.33.56. Du LUNDI au VENDREDI de 8h45 à 17h00.

Ne restez pas avec un problème (pièce cassée, fuite au niveau d'un tuyau, nez qui coule ...). Toutes vos demandes seront traitées dans les plus brefs délais et le matériel expédié rapidement par envoi postal. Si vous en avez la possibilité, vous pouvez vous présenter dans le service pour enlever le matériel dont vous auriez besoin. ASSUREZ -VOUS TOUJOURS de la disponibilité du matériel ou de la présence du personnel avant de vous déplacer.

Vous devrez emporter votre machine tout le temps avec vous (surtout lors d'une hospitalisation). Il est également possible de partir en avion avec la CPAP (en bagage à main). Il vous suffit de nous demander une attestation concernant votre appareil.

Chaque année, vous serez invité à vous présenter au laboratoire du sommeil pour un contrôle et un renouvellement de la convention avec la mutuelle. Il s'agit d'un contrôle obligatoire, essentiellement technique et qui ne remplace pas un suivi en consultation de pneumologie.

Coordonnées de votre appareil:

TYPE DE MACHINE:

TYPE DE MASQUE:

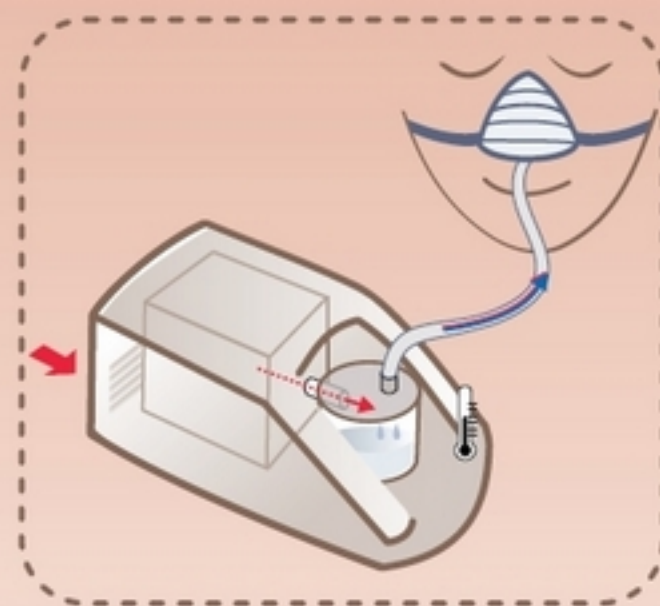
Entretien de la cpap:

1. Prendre les poussières sur la machine.
2. Laver le masque à l'eau avec un savon de vaisselle doux.
3. Laver la lanière qui tient le masque à la machine à 30° (dans un filet) ou à la main.
4. Aspirer le filtre qui se trouve à l'arrière de l'appareil.

Idéalement, ces gestes doivent être faits régulièrement (+/- 1 fois par semaine).

CHU UCL Mont-Godinne – Dinant
Avenue Gaston Therasse, 1
5530 Yvoir (Belgium)

Téléphone principal : 081 42 21 11
Téléphone Secrétariat de Pneumologie : 081 42 33 51
Téléphone Laboratoire du Sommeil : 081 42 33 73
Télécopie : 081 42 33 52



SYNDROME D'APNÉES OBSTRUCTIVES DU SOMMEIL TRAITEMENT PAR PRESSION POSITIVE CONTINUE



TRAITEMENT DU SYNDROME D'APNEES OBSTRUCTIVES DU SOMMEIL PAR PRESSION POSITIVE CONTINUE

Il y a quelques semaines, vous avez été hospitalisé pour réaliser une polysomnographie (étude du sommeil).

Suite à cet examen, nous avons découvert que sous souffrez d'un syndrome d'apnées hypopnées obstructives liées au sommeil (SAOS). Nous vous avons reconvoqué pour une hospitalisation de 3 nuits au cours de laquelle vous allez être habitué à un traitement par pression positive continue (ou CPAP).

Définition : Le SAOS est une respiration anormale au cours de votre sommeil caractérisée par des arrêts répétés de la respiration durant au moins 10 secondes.

Symptômes : Un des symptômes du SAOS est la présence de somnolence diurne. Cette dernière est consécutive à un sommeil non réparateur. En effet, les événements respiratoires (apnées) répétés entraînent des éveils de courte durée, souvent inconscients, responsables d'un sommeil de mauvaise qualité. D'autres symptômes possibles sont des troubles de la vigilance et de la concentration, des maux de tête.

Facteurs favorisants : Le SAOS est influencé par divers facteurs. La surcharge de poids est le facteur le plus important mais d'autres facteurs existent: l'âge, la consommation d'alcool...

La prise de certains somnifères, tels que les benzodiazépines, est déconseillée.

Traitement : Le syndrome d'apnées hypopnées du sommeil est dans la grande majorité des cas contrôlé par le traitement par CPAP. Mais la CPAP ne guérira jamais votre SAOS. Par conséquent, le traitement est souvent mis en route pour plusieurs années. Une perte de poids significative peut améliorer la sévérité du SAOS.

VOTRE SEJOUR...

L'habitué à la machine se déroule sous forme de sieste durant les deux premières après-midi. La technicienne réglera la machine ainsi que le masque selon vos besoins. Vous dormirez dès le premier soir avec la CPAP.

La 3ème nuit, vous passerez une polysomnographie dite de titration nécessaire au réglage définitif de la CPAP ainsi qu'à la demande de remboursement auprès de votre mutuelle.

Lors de votre départ, vous retournerez avec une CPAP en prêt (appartenant à l'hôpital) ainsi que tout le matériel nécessaire. Le traitement par CPAP vous coûtera 0.25 cents par jour (sauf statut BIM). Vous recevrez une facture de l'hôpital.

Suivi du traitement : Vous serez convoqué après 6 mois de traitement pour un contrôle. Par la suite, les contrôles se dérouleront annuellement via une simple consultation. Le pneumologue jugera de l'utilité d'une polysomnographie de contrôle. Munissez-vous toujours d'une vignette de mutuelle lors de vos contrôles.

IMPLICATION MEDICO-LEGALE

En raison de la somnolence et de la diminution de la vigilance au volant induite par cette maladie, la conduite d'un véhicule est interdite au patient souffrant d'un SAOS diagnostiqué par polysomnographie et refusant le traitement par pression positive continue. Il s'agit d'un arrêté royal du 23 mars 1998 pour tous les types de permis. En médecine du travail, l'occupation d'un poste de sécurité requiert le bon traitement du SAOS.